

DOCUMENT DE CADRAGE de l'APPEL à PROJETS SIP PASS-LAS 2020

Dans le contexte de la réforme de l'accès aux études de santé, l'Université Clermont Auvergne souhaite soutenir les équipes pédagogiques dans la mise en place des dispositifs pédagogiques pour les étudiants PASS-LAS en septembre 2020 et favoriser la réussite des étudiants en les mettant au cœur des dispositifs d'apprentissage.

L'UCA lance donc un appel à projets Soutien à l'Innovation Pédagogique exclusivement tourné vers les dispositifs pédagogiques innovants des parcours PASS-LAS.

Les parcours devant être mis en place pour la rentrée de septembre 2020, les projets relèveront tous du même calendrier :

- Début de l'accompagnement des projets (si besoin) : à partir de mars 2020
- Mise en œuvre des dispositifs : septembre 2020
- Evaluation des dispositifs : à la fin des enseignements du dispositif et au plus tard juin 2021

L'évaluation des dispositifs devra se faire *a minima* sous la forme d'un questionnaire de satisfaction en ligne auprès des étudiants.

Cet appel à projets :

- bénéficie d'un financement exclusivement en heures complémentaires (aucune décharge de service ne sera accordée) porté sur le budget SIP du Pôle IPPA
- est destiné exclusivement aux projets de mise en place de parcours, dispositifs dans le cadre de la réforme de l'accès aux études de santé,
- ne financera que les créations de dispositifs pédagogiques (dont création de ressources), aucun financement de fonctionnement ne sera accordé,
- concerne les dispositifs présentiels, hybrides ou à distance, utilisant ou non le numérique,
- nécessite que les projets et les équipes pédagogiques soient validés par la composante avant soumission à l'appel à projets.

Les projets peuvent par exemple :

- flexibiliser les parcours avec des approches de **formation hybrides** (articulation présentiel/distanciel et intégration réfléchie et pertinente du numérique),
- proposer des **dispositifs d'accompagnement des étudiants**,
- développer des **approches pédagogiques actives** centrées sur l'apprenant,
- mettre en place des **modalités d'évaluation des apprentissages des étudiants à visée formative (MCCC)**
- etc.

Un accompagnement par des accompagnateurs pédagogiques et/ou techniques vous est mis à disposition par le Pôle IPPA. N'hésitez pas à les solliciter pour la rédaction de votre dossier dans le cadre de l'appel à projets et/ou pour la conception et/ou mise en œuvre de votre projet.

Calendrier et procédure de dépôt (Contact : enseigner-autrement@uca.fr) :

22 janvier 2020	Ouverture de l'appel à projets Téléchargement du dossier : https://ippa.uca.fr/appel-a-projets/aap-sip-pass-las-2020/
Du 22 janvier au 5 mars	Accompagnement à la rédaction des dossiers par le Pôle IPPA (sur demande) Prendre RDV à l'adresse enseigner-autrement@uca.fr
5 mars à minuit	Clôture de l'appel à projets
Du 16 au 20 mars	Communication des résultats aux porteurs de projets et aux composantes
A partir de mi-mars	Début des projets et accompagnement par le Pôle IPPA si besoin